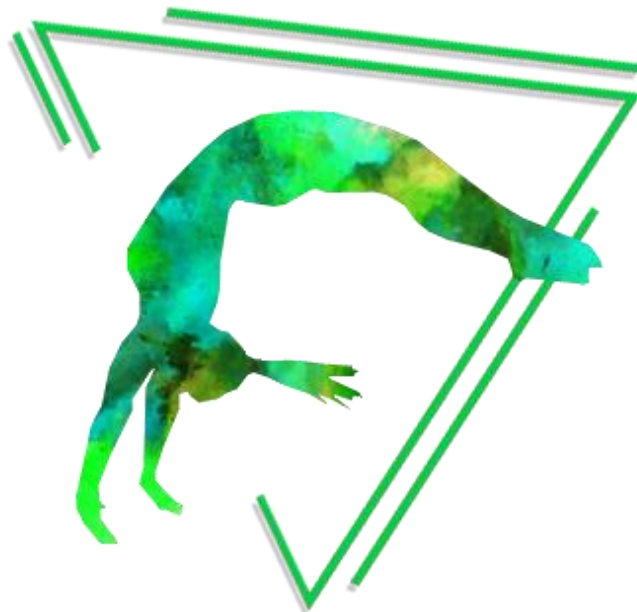




# TRAMPOLINE & TUMBLING

## BROCHURE TECHNIQUE

### 2019 - 2020



**Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Gymnastique**

10, avenue Viviani 69200 VENISSIEUX | 04 78 00 88 85 | [contact@auvergne-rhone-alpes-ffgym.fr](mailto:contact@auvergne-rhone-alpes-ffgym.fr)

[auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr](http://auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr)

## COMMISSION TECHNIQUE

| Nom & Prénom               | Responsabilité                       | Mail   |
|----------------------------|--------------------------------------|--|
| <b>MONTFAUCON Sandra</b>   | <b>Responsable Technique</b>         | <a href="mailto:sandra.montfaucon@gmail.com">sandra.montfaucon@gmail.com</a>           |
| <b>BOURGIT Carole</b>      | <b>Co-responsable des juges TR</b>   | <a href="mailto:carolle.bourgit@yahoo.fr">carolle.bourgit@yahoo.fr</a>                 |
| <b>LAVERGNE Lilian</b>     | <b>Co-responsable des juges TR</b>   | <a href="mailto:lilian.lavergne63@gmail.com">lilian.lavergne63@gmail.com</a>           |
| <b>DECONFIN Christophe</b> |                                      | <a href="mailto:enfants-du-revard.gym@wanadoo.fr">enfants-du-revard.gym@wanadoo.fr</a> |
| <b>BRAVARD Christophe</b>  | <b>Responsable des formations TR</b> | <a href="mailto:christophe.b63@free.fr">christophe.b63@free.fr</a>                     |
| <b>BRAVARD Laure</b>       | <b>Responsable des formations TU</b> |  |
| <b>LEBAS Joël</b>          | <b>Responsable des juges TU</b>      | <a href="mailto:joel.lebas@outlook.com">joel.lebas@outlook.com</a>                     |

## CALENDRIER

| Compétitions TR & TU (sous réserve) |  |                      |
|-------------------------------------|--|----------------------|
| <b>18/19 Octobre 2019</b>           | MASTER TR-TU   | COLOMMIER            |
| <b>8/9 Février 2020</b>             | S1 TR<br>(Fédéral, National, Elite)  | ST ANDRE DE CORCY    |
| <b>8/9 Février 2020</b>             | TU (Féd) Interdépartement EST<br>TU (Féd) Interdépartement OUEST   | ST VALLIER<br>ROANNE |
| <b>28/29 Mars 2020</b>              | S2 Inter-Régional TR<br>(National, Elite)<br>S2 TR (Fédéral AURA)<br>S2 Inter-Régionale GAC-TU (National, Elite)<br>Sélective Régional TU (fédéral AURA) | LYON                 |
| <b>11/12 Avril 2020</b>             | S3 Inter-Régionale TU - GAC<br>(National, Elite)   | PACA                 |
| <b>11/12 Avril 2020</b>             | Sélective Inter-Régionale 3 TR<br>(National, Elite)  | LA SEYNE SUR MER     |
| <b>24/25 Avril 2020</b>             | Championnat de France par Equipe TR-TU   |                      |
| <b>15/17 Mai 2020</b>               | Trophée Fédéral TR - TU  | AMNEVILLE            |
| <b>5/6 Juin 2020</b>                | Championnat de France TSA<br>(National, Elite)   |                      |
| <b>20/21 Juin 2020</b>              | Grand Prix Auvergne-Rhône-Alpes TR- TU<br>(Fédéral)  | VALENCE              |

## FORMATIONS

Retrouvez l'ensemble des informations concernant les formations sur le site Internet d'InteraGYM Formation : [www.interagym-formation.com](http://www.interagym-formation.com)

|                             |  |   |  |   |
|-----------------------------|--|---|--|---|
| <b>Juges<br/>Trampoline</b> | <b>Niveaux 1 et 2</b>  | <b>Un week-end à choisir</b>  | <p><b>16/17 Novembre 2019</b><br/>CISL LYON<br/>103 Boulevard des Etats-Unis<br/>69008 LYON</p> <p style="text-align: center;"><b>OU</b></p> <p><b>23/24 Novembre 2019</b><br/>Complexe Sportif Florian LAVERGNE<br/>71, avenue de l'Allier<br/>63800 COURNON D'Auvergne</p> |   |
|                             |  | <b>Un week-end de Formation</b>   | <p><b>11/12 Janvier 2020</b><br/>POLE France GAF ST ETIENNE<br/>1.3 Boulevard des Frères Gauthier<br/>42000 ST ETIENNE</p>   |   |
|                             |  | <b>L'examen</b>   | <p><b>11/12 Janvier 2020</b><br/>POLE France GAF ST ETIENNE<br/>1.3 Boulevard des Frères Gauthier<br/>42000 ST ETIENNE</p>   |   |
|                             | <b>Niveau 3</b>  | <b>Un week-end à choisir</b>  | <p><b>24 novembre 2019</b><br/>Complexe Sportif Florian LAVERGNE<br/>71, avenue de l'Allier<br/>63800 COURNON D'Auvergne</p> <p style="text-align: center;"><b>OU</b></p> <p><b>17 novembre 2019</b><br/>CISL LYON<br/>103 Boulevard des Etats-Unis<br/>69008 LYON</p>       |   |
|                             |  | <b>Un week-end de Formation</b>   | <p><b>11/12 Janvier 2020</b><br/>POLE France GAF ST ETIENNE<br/>1.3 Boulevard des Frères Gauthier<br/>42000 ST ETIENNE</p>   |   |
|                             |  | <b>L'examen</b>   | <p><b>11/12 Janvier 2020</b><br/>POLE France GAF ST ETIENNE<br/>1.3 Boulevard des Frères Gauthier<br/>42000 ST ETIENNE</p>   |   |
|                             | <b>Niveau 4</b>  | <b>Préparation (uniquement)</b>   | <p><b>Prendre contact avec Carole BOURGIT ou Lilian LAVERGNE</b></p>   |   |
|                             | <b>Juges Tumbling</b>  | <b>Niveaux 1 et 2</b>   | <b>Formation</b>   | <p><b>2/3 Novembre 2019</b><br/>Complexe Gymnique, 604 Rue de Combes 01710 THOIRY</p> <p style="text-align: center;"><b>OU</b></p> <p><b>16/17 Novembre 2019</b><br/>CLERMONT FERRAND</p> |
|                             |  |   | <b>L'examen</b>  | <p><b>7/8 Décembre 2019</b><br/>Complexe Gymnique, 604 Rue de Combes 01710 THOIRY</p>   |
|                             | <b>Cadres Trampoline</b>   | Voir <a href="http://www.interagym-formation.com">www.interagym-formation.com</a> et <a href="http://www.ffgym.com">www.ffgym.com</a> |  |   |
| <b>Cadres Tumbling</b>      | Voir <a href="http://www.interagym-formation.com">www.interagym-formation.com</a> et <a href="http://www.ffgym.com">www.ffgym.com</a>                        |   |  |   |
| <b>Athlètes Trampoline</b>  | Les dates et formations seront communiquées sur le site régional : <a href="http://auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr/">http://auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr/</a> |   |  |   |
| <b>Athlètes Tumbling</b>    | Les dates et formations seront communiquées sur le site régional : <a href="http://auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr/">http://auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr/</a> |   |  |   |

## TRAMPOLINE

- **La Filière Fédérale** : destinée aux débutants et initiés.

Elle a pour finalité Nationale, le Trophée Fédéral et pour finalité Régionale, le Grand Prix Auvergne-Rhône-Alpes.

- Le Trophée Fédéral est exclusivement une compétition par équipe ouverte à tous les gymnastes ayant participé à une compétition de la filière Fédérale, ainsi que les Nationaux non sélectionnés au Championnat de France (individuel et synchro) peuvent participer au Trophée Fédéral.
- Le Grand Prix Auvergne-Rhône-Alpes est une compétition individuelle Mixte ouverte à tous les gymnastes ayant participé à une compétition de la filière Fédérale de la région. Cette compétition est également ouverte à la Filière Fédérale Synchro, et aux Nationaux non sélectionnés au Championnat de France.  
Le club engageant le plus d'athlètes sera récompensé.

- **La Filière Nationale** : destinée aux initiés et confirmés.

Il existe des compétitions en individuel et en synchronisé. Sa finalité est le Championnat de France filière Nationale.

Pour cette filière, le règlement FIG doit être appliqué (sauf quelques dispositions spécifiques de la brochure nationale).

- **La Filière Élite** : destinée aux confirmés et experts.

Il existe des compétitions en individuel et en synchronisé. Sa finalité est le Championnat de France Élite.

Pour cette filière, le règlement FIG doit être appliqué (sauf quelques dispositions spécifiques de la brochure nationale).

### **Filières compatibles en individuel et synchro :**

Un gymnaste peut concourir lors du même week-end :

| EN INDIVIDUEL en filière | EN SYNCHRO en filière |
|--------------------------|-----------------------|
| FEDERALE →               | NATIONALE             |
| NATIONALE →              | NATIONALE / ÉLITE     |
| ÉLITE →                  | ÉLITE                 |

Il ne peut être inscrit qu'une fois pour la compétition individuelle et une fois pour la compétition synchronisée.

**Merci de se référer à la Brochure Technique Nationale TR-TU 2019/2020 pour les programmes et règlements applicables.**

## TUMBLING

---

- **La Filière Fédérale** : destinée aux débutants et initiés.

Elle a pour finalité Nationale, le Trophée Fédéral et pour finalité Régionale, le Grand Prix Auvergne-Rhône-Alpes. Ce sont des compétitions par équipe avec un classement individuel par catégorie d'âge.

- **La Filière Nationale** : destinée aux initiés et confirmés.

Il existe des compétitions en individuel.

Sa finalité est le Championnat de France filière Nationale.

Pour cette filière, le règlement FIG doit être appliqué (sauf quelques dispositions spécifiques de la brochure nationale).

- **La Filière Élite** : destinée aux confirmés et experts.

Il existe des compétitions en individuel.

Sa finalité est le Championnat de France Élite.

Pour cette filière, le règlement FIG doit être appliqué (sauf quelques dispositions spécifiques de la brochure nationale).

**Merci de se référer à la Brochure Technique Nationale TR-TU 2019/2020  
pour les programmes et règlements applicables.**

## COMPETITIONS ORGANISEES PAR LA REGION

### SELECTIVE 1 – TRAMPOLINE

---

Cette compétition est un passage obligatoire pour le TR dans la perspective des finales nationales et régionales.

**Date :** 8 et 9 Février 2020 (clôture des engagements le 19 Janvier 2020)

**Lieu :** ST ANDRE DE CORCY (01)

**Finalité :** TRI Nationale ⇒ Sélective 1/3 au *Championnat de France*  
TRS Nationale ⇒ Sélective 1/3 au *Championnat de France*  
TRI FEDERALE ⇒ Sélective 1/2 au *Trophée Fédéral* et au *Grand-Prix Auvergne-Rhône-Alpes*  
TRI Elite ⇒ Sélective 1/3 au *Championnat de France*  
TRS Elite ⇒ Sélective 1/3 au *Championnat de France*

### INTER DEPARTEMENTAL EST - TUMBLING

---

Cette compétition est un passage obligatoire pour le TU dans la perspective des finales nationales et régionales.

**Date :** 8 et 9 Février 2020 (clôture des engagements le 19 Janvier 2020)

**Lieu :** ST VALLIER (26)

**Finalité :** TU FEDERALE ⇒ Sélective 1/2 au *Trophée Fédéral* et au *Grand-Prix Auvergne-Rhône-Alpes*

### INTER DEPARTEMENTAL OUEST - TUMBLING

---

Cette compétition est un passage obligatoire pour le TU dans la perspective des finales nationales et régionales.

**Date :** 8 et 9 Février 2020 (clôture des engagements le 19 Janvier 2020)

**Lieu :** ROANNE (42)

**Finalité :** TU FEDERALE ⇒ Sélective 1/2 au *Trophée Fédéral* et au *Grand-Prix Auvergne-Rhône-Alpes*

### SELECTIVE 2 - TRAMPOLINE – TUMBLING

---

Cette compétition est un passage obligatoire pour le TR - TU dans la perspective des finales nationales et régionales.

**Date :** 28 et 29 Mars 2020 (clôture des engagements le 1<sup>er</sup> mars 2020)

**Lieu :** LYON (69)

**Finalité :** TRI FEDERALE ⇒ Sélective 2/2 au *Trophée Fédéral* et au *Grand-Prix Auvergne-Rhône-Alpes*  
TRI Nationale ⇒ Sélective 2/3 au *Championnat de France*  
TRS Nationale ⇒ Sélective 2/3 au *Championnat de France*

TRI Elite ⇒ Sélective 2/3 au *Championnat de France*  
TRS Elite ⇒ Sélective 2/3 au *Championnat de France*  
TU Nationale ⇒ Sélective 2/3 au *Championnat de France*  
TU Elite ⇒ Sélective 2/3 au *Championnat de France*  
TU FEDERALE ⇒ Sélective 2/2 au *Trophée Fédéral* et au *Grand-Prix Auvergne-Rhône-Alpes*

## LE GRAND-PRIX AUVERGNE-RHONE-ALPES

---

Cette compétition est la finale Auvergne-Rhône Alpes des catégories régionales.

**Date :** 20/21 Juin 2020 (clôture des engagements le 24 Mai 2020)

**Lieu :** VALENCE (26)

**Finalité :** TRI Fédéral  
TRS Fédéral  
TU Équipe FEDERAL

Application du programme technique national 2019/2020.

Pour le Synchro Fédéral, se référer aux catégories et exigences de la filière fédérale individuelle.  
Les paires de synchros peuvent être mixes.

**POUR LES AUTRES COMPETITIONS SELECTIVES, CONSULTER LE SITE [WWW.FFGYM.FR](http://WWW.FFGYM.FR)**

## JURY DE COMPETITION

### REGLEMENTATION SPECIFIQUE A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES EN TRAMPOLINE

**Niveau d'exigence pour les juges TR et TRS : se référer au Règlement Technique TR-TU 2019/2020 p. 19.**

**Une compétition TRI et une compétition TRS sont deux compétitions différentes.**

#### Engagement des juges :

- Le club engage ses juges, en même temps que ses engagements. Pour tout prêt de juges, il faut ABSOLUMENT tenir informés les responsables des juges Carole BOURGIT ou Lilian LAVERGNE en indiquant le niveau du juge et son club de provenance.
- L'amende de 305 € reste applicable lorsque le club ne présente aucun juge le jour de la compétition. A défaut de règlement de l'amende, le club n'est pas autorisé à concourir.
- Tout juge engagé ne peut être remplacé que par un juge de niveau au moins égal. Ce remplacement doit être communiqué par mail aux responsables des juges le plus rapidement possible.
- Un athlète peut être juge, le club doit alors informer les responsables des juges au moment de la clôture des engagements, ceci afin de pouvoir libérer le juge au moment de sa catégorie. A défaut de prévenance, le juge-athlète se verra attribuer une pénalité de 0.5 par passage de compétition.

Si pour la validation de votre examen de juge, vous devez juger à un poste spécifique, il faut en faire la demande aux responsables des juges.

#### Réunion des juges :

La réunion des juges précédant la compétition est **obligatoire**.

Pour juger les Championnats de France, le juge désigné par le club doit avoir jugé une compétition sélective (Nationale ou Elite) dans la saison en cours. La vérification est effectuée auprès des responsables de région.

#### Rappels :

- Tous les juges souhaitant officier doivent obligatoirement être recyclés, avoir une licence de la saison en cours et être en possession de son carnet de juge. Pour les hommes : veste et pantalon bleu marine, chemise blanche et chaussures noires. Pour les femmes : tailleur ou pantalon et veste bleu marine, chemisier blanc (débardeur interdit) et chaussures noires.
- L'absence de juge ne fait pas descendre le nombre de juges présenté par le club en-dessous du minimum demandé par la discipline. Le club peut présenter un juge remplaçant. S'il ne le fait pas, il a prévenu de l'absence d'un de ses juges, donc le juge ne sera pas attendu lors de la réunion de juges, et le club n'aura pas à payer d'amende pour l'absence de ce juge-là.



## REGLEMENTATION SPECIFIQUE A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES EN TUMBLING

---

**Obligation** est faite à tous les clubs d'engager 1 (ou plus) juge licencié pour toute la durée de la compétition.

Pas de niveau de juge exigé.

### Engagement des juges :

- Le club engage ses juges, en même temps que ses engagements. Pour tout prêt de juges, il faut ABSOLUMENT tenir informé le responsable des juges en indiquant le niveau du juge et son club de provenance. L'amende de 305 € reste applicable lorsque le club ne présente aucun juge le jour de la compétition. A défaut de règlement de l'amende, le club n'est pas autorisé à concourir.
- Tout juge engagé ne peut être remplacé que par un juge de même niveau. Ce remplacement doit être communiqué par mail au responsable des juges le plus rapidement possible.

Si pour la validation de votre examen de juge, vous devez juger à un poste spécifique, il faut en faire la demande au responsable des juges.

### Réunion des juges :

La réunion des juges précédant la compétition est **obligatoire**.

### Rappel :

Tous les juges souhaitant officier doivent obligatoirement être recyclés, avoir une licence de la saison en cours et être en possession de son carnet de juge. Pour les hommes : veste et pantalon bleu marine, chemise blanche et chaussures noires. Pour les femmes : tailleur ou pantalon et veste bleu marine, chemisier blanc (débardeur interdit) et chaussures noires.

## PROCEDURE D'ENGAGEMENT

La procédure d'engagement est la suivante :

- **EngaGym** : gestion des engagements
- **OrdoGym** : gestion des ordres de passage

### ENGAGEMENTS POUR CHAQUE COMPETITION

---

Confirmer [sur votre espace club, rubrique compétition, EngaGym](#), les gymnastes et/ou les synchros que vous engagez pour chaque compétition **impérativement aux dates butoirs et respecter :**

- **le début et la fin des engagements prévisionnels** (important pour une bonne organisation de la compétition)
- **le début et la fin des engagements nominatifs.**

Une information vous sera donnée par vos responsables départementaux sur la procédure à effectuer (possibilité également de voir les tutoriels fédéraux).

> **Merci de respecter les informations qui vous seront envoyées ; uniquement les engagements que vous effectuerez seront pris en compte.**

### LES FORFAITS ET CHANGEMENTS DE COMPOSITION DES EQUIPES

---

Concernant les forfaits et le changement de composition d'équipe, il vous appartient désormais de les effectuer sur l'espace où vous les avez engagés, puis ceux-ci seront validés par le Comité Régional.

Les forfaits sont à déclarer 10 jours avant la compétition. Passé ce délai, les droits d'engagements seront dus.

**Le certificat médical ou tout autre justificatif n'est pas un moyen de repêchage, mais juste un justificatif pour ne pas payer l'amende pour forfait non signalé dans les délais.**

Pour chaque compétition, tous les clubs pourront consulter sur le site du Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes [auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr](http://auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr) :

- **1 mois** avant la compétition régionale, les informations générales et le dossier technico-administratif
- **2 semaines** avant la compétition régionale, les ordres de passage détaillés.
- Les résultats seront accessibles sur le site à la fin de chaque compétition.

Les compétitions régionales sont placées sous l'autorité du Comité Technique TR-TU.

La Brochure Technique fédérale et la Réglementation Générale régionale font référence pour les règlements compétitifs généraux, les règles d'ordre vestimentaire, la discipline (Brochure Générale FFG, Brochure Technique FFG TR-TU et Réglementation Technique Générale CAURAG).

## CONDUITE A TENIR EN COMPETITION

### ARRIVEE DU CLUB SUR LE LIEU DE COMPETITION

---

A l'arrivée du club, le **responsable du club** devra se présenter à l'**accueil des clubs** pour :

- Déclarer les forfaits de dernière minute
- Remettre les certificats médicaux des forfaits (ceux qui ont pu être récupérés)
- Remettre les cartes de compétition TR, TU (à défaut de remise de TOUTES les cartes de compétition, le club n'aura pas accès à la salle de compétition).

En échange de toutes ces informations il lui sera remis le **dossier d'accueil sur la compétition** comprenant :

- Les accréditations
- Les documents que le club organisateur veut y ajouter.

Les accréditations reçues dépendent des engagements du club. Le club reçoit :

- Un badge « Compétiteur » pour chaque compétiteur (physique) engagé
- Un badge « Juge » pour chaque juge (physique et/ou fonctionnel) engagé
- Deux badges « Entraîneur » pour chaque discipline présentée par le club
- Un badge « Officiel club » pour le représentant du club (et non pas de la discipline).

### ARRIVEE DES JUGES DU CLUB SUR LE LIEU DE COMPETITION

---

Les juges arrivant sur la compétition doivent **récupérer leur badge auprès de leur responsable de club**, et **se présenter au responsable des juges de la compétition de leur discipline** pour signaler leur présence.

Ils doivent ensuite **assister en tenue officielle à la réunion de juges** précédant leur horaire de jugement pour :

- Signer la feuille de présence
- Recevoir la composition des jurys de sa discipline
- Ecouter les recommandations du responsable des juges qui anime la réunion.

### RECLAMATIONS

---

Les réclamations sont à formuler par les responsables de club auprès du responsable de la compétition. Pour chaque réclamation, ce dernier réunit les personnes compétentes pour l'étudier et y répondre.

En aucun cas la compétition ne saura être interrompue durant la délibération, sauf sur demande du responsable de la compétition. La réponse à la réclamation est communiquée au responsable de club l'ayant formulée dès son émission.

**Rappel :** La brochure générale fédérale prévoit qu'une attitude incorrecte au cours de la compétition peut entraîner une amende, des pénalités sur les totaux des gymnastes, un arrêt de la compétition, et/ou une traduction devant la commission disciplinaire compétente.

## LE PLATEAU DE COMPETITION

---

L'accès au plateau de compétition est réglementé par le port d'un badge. A un instant donné de la compétition, seuls sont autorisés à être sur le plateau :

- Les compétiteurs des séries en cours
- Les entraîneurs de ces compétiteurs, dans la limite de 2 par discipline
- Les pareurs qui les accompagnent, dans la limite de 2 par club et par série
- Les juges qui officient
- Les personnes de l'organisation,

toutes ces personnes étant évidemment en tenue réglementaire.

## TENUES DES ENTRAINEURS

---

Tenues vestimentaires des entraîneurs sur le plateau de compétition : bas de survêtement correct, tee-shirt ou veste de survêtement avec nom du club (obligatoire) et chaussures de sports.

En cas de tenue non conforme, les entraîneurs ne seront pas admis sur le plateau de compétition.

Le téléphone portable est interdit sur le plateau de compétition.

**Pour tous litiges concernant la tenue et le comportement des gymnastes et des entraîneurs, la brochure fédérale sera appliquée.**